

DEMANDE D'OMISSION – DEMISSION

☞ Merci d'envoyer votre dossier à l'Ordre des Avocats du Barreau d'Angers :

*Maison de l'Avocat
4 Avenue Pasteur
BP 43079
49017 Angers Cedex 2*

☞ Le dossier ne sera enregistré qu'à réception de la totalité des pièces.

PIECES REMISE A L'APPUI DE LA DEMANDE

Demande formulée par écrit à Monsieur le Bâtonnier.

Il est nécessaire :

- ✓ de préciser la date du départ du Barreau (date de la démission ou de l'omission),
- ✓ le nom du Barreau que vous intégrez,
- ✓ de vous mettre à jour du règlement de vos cotisations ordinaires.

Restitution du badge Palais de Justice.